

# Charte du Réseau Dromois d'Education à l'Environnement

Cette charte est la carte d'identité du RDEE26 : elle nous ressemble et nous rassemble. Elle est une référence, celle qui nous réunit autour de **valeurs communes** et nous anime vers des **objectifs partagés**.

Elle a été rédigée par et pour ses adhérents, ceux qui s'y retrouvent et s'y reconnaissent sont invités à nous rejoindre pour soutenir au niveau départemental ce **projet collectif de promotion et de développement de l'éducation à l'environnement**.

L'éducation à la nature et à l'environnement est une composante essentielle d'une éducation globale et permanente. **Elle est un droit pour tous**.

## Nos valeurs :

Éduquer à l'environnement, c'est transmettre des valeurs qui nous animent et que nous investissons dans nos activités. Elles nous rassemblent également au sein du RDEE26.

### **Respect** de la nature, des autres, de soi-même

Comprendre la complexité et la fragilité des milieux naturels dont nous tirons toutes nos ressources, nous rend conscients que nous appartenons à un environnement dans lequel la vie se manifeste sous toutes ses formes. Respecter la nature, c'est préserver la Vie.

Accepter la diversité et les différences c'est aussi respecter les autres et se respecter soi-même.

### **Responsabilité et écocitoyenneté**

Nous nous engageons à promouvoir l'éducation à l'environnement et à la développer, à notre échelle, sur notre territoire. Cela implique que nous croyons à la capacité et au droit de chaque citoyen d'agir pour la protection de l'environnement. Cette capacité d'action, régie par un esprit critique, passe par une prise de conscience individuelle et collective.

### **Solidarité et partage**

Promouvoir et développer l'éducation à l'environnement, c'est prendre en compte la complexité des enjeux environnementaux locaux et mondiaux. Des compétences diverses et complémentaires sont mobilisées et mises en communs par les membres pour accompagner des démarches permettant de préserver et de protéger notre patrimoine et nos ressources naturels.

### **Cohérence territoriale**

Ancrés dans nos territoires respectifs avec nos spécificités propres, notre diversité est une force. Le RDEE nous permet d'agir en synergie dans le respect et une confiance mutuels. Cette mosaïque de compétences sur le département, nous ouvre ainsi la voie de partenariats complémentaires et non concurrentiels.

Enfin nous souhaitons favoriser l'accès à l'EEDD sur l'ensemble du territoire drômois.

## Nos finalités

Nous voulons accompagner des rapports plus respectueux et plus cohérents au monde, à ceux qui nous entourent et à la nature et renforcer notre sentiment d'appartenance à la Terre et à l'Humanité. Pour cela nous menons des actions qui participent à :

- Accompagner la découverte de notre environnement et la prise de conscience de sa richesse et de sa fragilité.
- Sensibiliser tous les publics à notre **impact sur l'environnement** naturel et social.
- S'inscrire dans une **vision globale** de notre environnement, de notre planète.
- Tisser des liens de **solidarité** pour conforter notre appartenance à une "humanité planétaire".

## Nos objectifs

### Entrer dans une dynamique d'échanges et de coformation

L'échange et la coformation sont la force d'un réseau où la diversité des membres est mise en avant et partagée.

Chacun peut apprendre des autres et apporter aux autres, pour travailler ensemble vers un même objectif.

### Promouvoir l'EEDD

Faire connaître et reconnaître, être force de proposition, donner envie à d'autres d'œuvrer pour l'EEDD, développer une pluralité d'acteurs et de méthodes pédagogiques, travailler à la reconnaissance professionnelle des praticiens de l'EEDD et à la valorisation de leurs compétences, c'est participer à l'inscription de l'EEDD sur notre territoire.

### Développer et valoriser les partenariats

En se structurant de manière lisible par tous, en communiquant sur nous et nos actions, et en les impliquant dans la construction de projets, nous pouvons répondre à nos partenaires et être à l'initiative d'autres collaborations.

Adoptée lors de l'assemblée générale du 8 Avril 2015